



Assemblée générale extraordinaire vendredi 1^{er} octobre 2021

Les membres actifs de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « **La Goujonnette** » et les membres actifs de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « **La Gaule Fraternelle** »

Sont convoqués en assemblée générale extraordinaire

Le Vendredi 01 Octobre 2021, à 18H00

Lieu : Salle à l'étage de la Mairie d'Anet (28260)

Ordre du jour :

- Décision de la "fusion-absorption"
- Recueil de l'ensemble du patrimoine de chaque AAPPMA (dont celle maintenue),
- Choix d'un nouveau nom pour la "nouvelle" entité – choix de son siège social,
- Modification des Statuts, en lien avec les modifications apportées à la nouvelle entité (siège social, nom, ..)

Carte de pêche 2021 et Pass'Sanitaire obligatoires.

Le président,
M. CAVAN Charles

Le secrétaire,
M. AMEYRICKX Jacques

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

Déclarée le 19 Juin 1930, Journal Officiel du 11 Juillet 1930, sous le N°163 à la Préfecture de Chartres (28)

SIREN 513 919 225 – Siret 513 919 225 00013

Siège social

2 Rue de la Mairie 28260 Oulins – France – Tél. 33 (0) 2 37 41 49 44 – Mob. 33 (0) 6 83 40 48 29

Site Internet

<http://aappma-oullins.over-blog.com/>

Messagerie

aappma.lagoujonnette@gmail.com